

## ➡ Réorganisation du PP'S

Lors du CSE du 19 septembre 2024, la Direction a présenté son projet de réorganisation du PP'S :

PRO		PARTENARIATS, CORPO ET SPÉCIALITÉS	
Amiable pro 1	11 collaborateurs	Amiable partenariats <small>NEW</small>	10 collaborateurs
Amiable pro 2	12 collaborateurs <small>NEW</small>	Amiable CORPO <small>NEW</small>	11 collaborateurs
Jud pro	15 collaborateurs	Jud part. corpo et violences <small>NEW</small>	13 collaborateurs
		Spécialités Droit Public et prestations sociales Vigilance / complexe - Exé recouvrement	16 collaborateurs

Des évolutions impactant essentiellement les équipes « Partenariats » et « Corpo ».

La Direction justifie son projet de la manière suivante :

- « Permettre une meilleure mutualisation de la charge entre les périmètres »
- « Diversifier les profils au sein des équipes »
- « Proposer un service différencié Particulier / Professionnel »
- « Engagement collaborateur (Intérêt du métier, développement des compétences...) »
- « Renforcer la cohérence de nos périmètres »

Dès cette annonce vos élus CFE-CGC ont pointé du doigt les incohérences et ambiguïtés du projet



La direction nous a expliqué en septembre que les juristes et les assistantes resteront exclusivement sur leurs spécialités : comment créer de la mutualisation dans ces conditions ?

En quoi propose-t-on un service différencié particulier / pro en rapprochant le judiciaire des activités corpo et partenariats (pour mémoire tous deux traitent aussi bien de clients pros que particuliers) ?

À la CFE-CGC, nous considérons que l'objectif numéro 1 de la direction est de répondre à la gestion des flux par la mutualisation et pallier ainsi l'impossibilité de sous-traiter ces activités !

Or pour la CFE CGC ce projet est incontestablement prématuré eu égard à la situation actuelle de ces équipes qui font face à des problèmes humains et de fonctionnements graves et avérés.

## Tout vient à point à qui sait attendre !

Un mauvais timing, une absence d'écoute et de communication **ne peuvent qu'apporter démobilitation des collaborateurs. À cela, s'ajoutent un risque aggravé de stress et d'arrêts maladie** supplémentaires voire de troubles psychosociaux plus graves encore !

La CFE- CGC suggérait de son côté plusieurs propositions d'ajustement comme :

- Changer le timing en reportant la réorganisation de quelques mois,
- Attendre la fin des audits d'équipe avant de réorganiser les équipes,
- Réorganiser le Département dans son ensemble (Equipe spécialité inclus).

À notre plus grand regret, la Direction n'a pas souhaité tenir compte de nos inquiétudes et de nos suggestions pour nous imposer un calendrier pressant et le recueil de nos avis dès le mois suivant !

LORS DU CSE DU 16/10/2024, LA CFE-CGC A **UNANIMEMENT RENDU UN AVIS DÉFAVORABLE À CE PROJET IMPOSÉ SANS LA MOINDRE CONCERTATION ET HUMAINEMENT DANGEREUX !**

### Tickets restaurants



À la suite du nouvel accord télétravail, la CFE-CGC a demandé une clarification de la direction sur l'attribution des tickets restaurant.

**La CFE-CGC est heureuse d'avoir obtenu l'attribution de tickets restaurant pour les absences de demi-journée.**

*Ex. : Si vous êtes en télétravail et que vous prenez votre après-midi, vous pourrez bénéficier de l'allocation d'un ticket restaurant.*

### Les bons de financement syndical 2024 (BFS)

#### Comment ça marche ?

Ce chèque est remis anonymement et ne vous engage en rien.

#### Qui le reçoit ?

Tout salarié en CDI, CDD, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une ancienneté effective de 6 mois dans le Groupe.

Il s'agit d'un dispositif vous permettant d'apporter votre soutien à **l'organisation syndicale de votre choix** par le biais d'un titre de paiement préfinancé chaque année par l'employeur.

Les coûts sont entièrement pris en charge par l'entreprise et sont indépendants des autres budgets.

De financer les formations des représentants du personnel, sur des sujets toujours plus pointus, **les frais de déplacements et de communication.**

Le détail de l'utilisation effective de ces fonds est publié chaque année fin octobre.

**Cette collecte des BFS se déroulera du 12 novembre au 20 décembre 2024 (6 semaines).**

[Cliquez pour voir la vidéo](#)